

## **AVIS PUBLIC**

### **PROMULGATION**

**Règlement 872-1 modifiant le règlement 872 décrétant le réaménagement de la portion du chemin du Pays Brûlé à proximité de l'intersection avec le boulevard Lionel-Boulet et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt de 1 095 000 \$ pour en acquitter le coût afin de modifier les travaux prévus et d'en prévoir le financement**

#### **Règlement 876 sur la gestion contractuelle**

AVIS PUBLIC est donné que les règlements ci-dessus mentionnés ont été adoptés lors de la séance générale du Conseil de la Ville de Varennes le 9 juillet 2018.

Ces règlements entrent en vigueur à la date de la présente publication.

Toute personne intéressée peut consulter les règlements précités au bureau du soussigné sis au 175, rue Sainte-Anne, Varennes, pendant les heures régulières de bureau.

Donné à Varennes, ce 10 juillet 2018.

*Le directeur des Services juridiques et greffier,*  
Me Marc Giard, OMA